

# Pèlerinage à Rome, du 22 au 27 septembre 2019 - Conditions

## Prix du pèlerinage

- Prix du pèlerinage par personne en chambre double: **1.080 €**
- Supplément chambre individuelle **50 €**

### CE PRIX COMPREND :

- Le **voyage en car** depuis Cambrai ou Raismes vers l'aéroport de Bruxelles et au retour.
- le **voyage en avion Bruxelles - Rome** sur vols réguliers de la compagnie Brussels Airlines
- Les **taxes** d'aéroport, de sécurité et la surcharge fuel
- la mise à disposition d'un **autocar à Rome pour les trajets et transferts tels qu'indiqués dans le descriptif** (généralement dépose le matin et reprise le soir)
- le **séjour en demi-pension en maison religieuse**, en chambres doubles, du dîner du 1er jour au déjeuner du 6ème jour.
- La **taxe de séjour** de la ville de Rome
- les **entrées dans les sites et monuments mentionnés** au programme.
- l'**animation et l'accompagnement spirituel** par le Père Bernard Descarpentries
- les **assurances** remboursement des frais d'annulation (dans la limite des conditions prévues dans les termes de cette assurance), assistance, rapatriement, perte ou vol de bagages par l'organisateur et responsabilité civile.
- la fourniture d'un **carton du pèlerin**

### CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le supplément éventuel pour l'obtention d'une **chambre individuelle** : **50 €**
- Les **déjeuners** le midi (sauf le dernier jour)
- Les **boissons**, les cafés et les extra personnels.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter les :

**PELERINAGES DIOCESAINS DE CAMBRAI**

**174 rue Léopold Dusart**

**59590 RAISMES**

**Tél. 03.27.38.12.62**

**E-mail : [pelerinages.cambrai@nordnet.fr](mailto:pelerinages.cambrai@nordnet.fr)**

## CONDITIONS DE VENTE ET D'ANNULATION

### Inscriptions

**Attention : Date limite d'inscription le : 20 juillet 2019**

Toute annulation par un pèlerin doit être notifiée par lettre ou par mail.

### Annulation

#### ■ Annulation du fait de l'organisateur :

La Direction des Pèlerinages de Cambrai pourrait annuler le voyage en cas de nombre insuffisant de participants. Elle en aviserait les pèlerins par écrit dès que le fait est établi. En cas d'annulation, les sommes versées seraient alors intégralement remboursées, sans indemnité complémentaire.

#### ■ Annulation du fait du pèlerin :

##### **Annulation pour convenance personnelle :**

Pour toute annulation jusqu'à 60 jours avant le départ, il sera retenu un montant forfaitaire de 50 € pour frais de dossier

A moins de 60 jours avant le départ, il sera retenu un montant forfaitaire de 100 €.

A moins de 45 jours avant le départ, il sera retenu 20% du montant total du voyage

A moins de 30 jours avant le départ, il sera retenu 30% du montant total du voyage

A moins de 10 jours avant le départ, il sera retenu 100% du montant total du voyage

**Annulation en cas de force majeure**, l'assurance prend en charge les frais d'annulation à moins de 30 jours ; un montant forfaitaire de 50 € pour frais de dossier sera demandé.

*Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.*

**CARTE D'IDENTITE VALIDE OU PASSEPORT PERSONNEL OBLIGATOIRE EN COURS DE VALIDITE**

**COPIE DE LA CARTE OU DU PASSEPORT A ENVOYER AVEC L'INSCRIPTION**

## REGLEMENT

A l'inscription, versement d'un acompte de 325 € (ou 375 € en chambre individuelle)

Solde de 755 € à régler avant le 25 août 2019.